

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT
URBAIN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

UD 0.02/ASMI/ MINHDU/CIPM/2023 DU 06 JAN 2023

**EN VUE DE LA FORMATION DE SIX CENT (600) JEUNES EN DIFFICULTE DANS LES COMMUNES DE
BIKOK ET OLANGUINA, BAHAM ET DSCHANG, TOKOMBERE ET KAR-HAY A LA FABRICATION ET**

POSE DES PAVES EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

FINANCEMENT : BF MINHDU/EXERCICE 2023

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement de la république du Cameroun, un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

I- Contexte/justification :

Les villes camerounaises connaissent, depuis quelques années, une forte explosion démographique avec un taux d'urbanisation estimé à 52,8% en 2010 si l'on s'en tient aux projections du recensement général de la population en 2005. Cette tendance va s'accélérée et la population urbaine atteindra 60% à l'horizon 2025.

Cette situation urbaine est préoccupante dans la mesure où elle est corrélée à une pauvreté aggravante caractérisée notamment par un désœuvrement marqué de la population jeune, principale victime du taux de chômage situé à 13% au plan national dont 15% représentant la catégorie âgée de 15 à 34 ans. Il convient en outre de relever que ce chiffre représentant 75% de la population active masque le sous-emploi et l'informel représentant respectivement 75% de la population active et 90% des activités.

Une analyse approfondie, à la lumière des états généraux de l'emploi organisés en 2005 par le MINEFOP et l'INS révèle que l'une des causes du désœuvrement, au-delà des faiblesses de l'offre d'emplois, et le manque de qualification des demandeurs d'emplois qui pour l'essentiel, sont issus des milieux précaires et victimes des déperditions scolaires et sans formation initiale.

Si rien n'est fait, la gravité s'intensifiera et la ville deviendra le théâtre des inégalités et de la fracture sociale. Et ce, à travers les exclusions de toutes formes notamment ; sur les plans social, économique et spatial. Dans ce cas, la ville sera malheureusement inductrice de la crise urbaine dont les marqueurs sont ; l'insécurité, le banditisme, la toxicomanie, la prostitution, les maladies infectieuses (tuberculose, hépatite, VIH etc.), la révolte des quartiers populaires, le sentiment d'abandon.... Toutes choses qui saperait l'équité, le vivre ensemble et la promesse républicaine.

Pour inverser cette tendance, il est impérieux pour les pouvoirs publics de s'inscrire en droite ligne des recommandations du 4^{eme} Forum International sur la Pauvreté Urbaine (FIPU) tenu à Marrakech en 2001 avec pour thème principal « Villes productives et Villes inclusives : Vers des Villes pour tous ».

Pour ce faire, il est question de combattre les mécanismes d'exclusion et renforcer les mécanismes inclusifs par le biais d'une part de la formation et l'apprentissage aux petits métiers du secteur urbain au profil des jeunes urbains désœuvrés, et d'autre part la création et la multiplication des unités pilotes de production des briques de terre stabilisée, des pavés, des parpaings et hourdis et de la soudure métallique sous la supervision des CTD.

Vu sous cet angle, les jeunes identifiés, formés et insérés deviendraient des acteurs urbains tout en contribuant à la production et consommation en milieu urbain. Ce qui assurerait, de par leur revenus leur atomisation et par ricochet la réduction de la pauvreté.

1. Objet de l'avis

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la pré - qualification des Bureaux d'Etude nationaux jouissant d'une expertise avérée dans le domaine de la formation des jeunes aux métiers du secteur urbain.

2. Objectif global du projet

L'objectif global est de renforcer les capacités socioprofessionnelles des jeunes en difficulté aux fins de leur insertion dans l'exécution des projets urbains, à travers l'organisation des sessions de formation de courte durée aux plans théorique et surtout pratique des jeunes en difficulté sélectionnés à la fabrication et pose des pavés.

3. Les missions et prestations attendues du BET

Les missions et prestations attendues des BET dans le cadre de la réalisation de ce projet sont les suivantes :

- Produire les supports de formation sur les modules de fabrication et pose des pavés et un module sur la gestion d'une petite unité de fabrication des pavés ;
- Produire le rapport de mise en route assorti du chronogramme des activités à mener, du planning de déploiement du personnel clé et du personnel d'appui de l'entreprise ou du BET dans le projet.
- assurer la formation théorique et pratique des jeunes à la technique de fabrication et pose des pavés ;
- assurer la formation des jeunes à la gestion d'une petite unité de fabrication des pavés ;
- expérimenter les enseignements théoriques dispensés à travers des cas pratiques de fabrication et la pose des pavés sur un site choisi en concertation avec le Maire de la Commune bénéficiaire ;
- mettre à disposition, les kits des participants (sacoches, carnets, stylos, crayons, supports de formation etc.) ;
- prendre en charge les émoluments des experts chargés d'assurer la session de formation et les frais relatifs à la réunion de validation des rapports (mise en route et final) et des supports de formation ;
- prendre en charge la restauration des jeunes pendant toute la session de formation ;
- payer les frais de transport hebdomadaires des jeunes à former ;
- rédiger et produire des rapports d'activités hebdomadaires et transmettre à l'ingénieur du marché ;
- produire au moins trente photos dans un support (clé USB) et un enregistrement dans un support CD vidéo retraçant le déroulement de la cérémonie d'ouverture de la session de formation, de des différentes phases de la formation théorique et pratique des jeunes
- confectionner au moins trois (03) banderoles publicitaires par Commune ;

- produire les attestations de fin de formation préalablement validées par les services du Maître d’Ouvrage ;
- assurer la couverture médiatique lors de la cérémonie de lancement de la formation et de la phase pratique par au moins trois (03) médias publics et privés au choix (télévisions, médias presse et ce, en collaboration avec la Division du Développement Social Urbain;
- Production en dix (10) exemplaires, et en version papier et en fichier numérique modifiable, le rapport général de formation ressortant le cas échéant, les recommandations pertinentes sur les modalités de pérennisation et de réPLICATION de ce type de projet.

La prestation est composée de trois (03) lots constitués ainsi qu'il suit :

N° LOT	COMMUNES	EFFECTIFS
LOT 1	BIKOK (PAVES)	100
	OLANGUINA (PAVES)	100
LOT 2	BAHAM (PAVES)	100
	DSCHANG (PAVES)	100
LOT 3	TOKOMBERE (PAVES)	100
	KAH-HAY (PAVES)	100

4. Critères de qualification

- Etre un BE installé au Cameroun ;
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises et notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du présent avis ;
 - Disposer du matériel et du personnel nécessaire ou s'engager à en recruter pour la réalisation des prestations demandées ;
- Jouir d'une expertise avérée dans les prestations requises (02 références au moins dans le domaine de formation des jeunes à la fabrication et pose des pavés, disponibilité du personnel qualifié, disponibilité du matériel technique requis etc.).

5. Dossier de candidature

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

6.1 Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, selon les cas), datées d'au plus trois (03) mois :

- Une lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente ;
- Une attestation de non - faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du soumissionnaire ;

- L'original de l'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

En cas de groupement de BET, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat 48 h après notification au prestataire.

6.2 Volume 2 (Dossier Technique)

6.2.1 La liste du personnel d'encadrement

Le personnel technique minimum d'encadrement à mettre en place pour la réalisation des prestations est le suivant :

- Un chef de Mission (Ingénieur des Travaux de Génie Civil) ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.
- Deux Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ayant une expérience supérieure ou égale à 02 ans dans le domaine de la formation.

Le Candidat fournira la liste du personnel de maîtrise, accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- La copie du diplôme de chaque personnel ;
- La définition des affectations proposées pour chaque personnel.

N.B. : - La non production de l'une de ces pièces entraînera pour l'Expert en question, la note zéro (0) ;

- Tout dossier comprenant un personnel fonctionnaire sera purement et simplement rejeté.

6.2.2. Les références du BET et sa compréhension du travail demandé

- Le BET produira la liste de ses références dans les prestations requises. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :
 - La copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
 - Le nom du Maître d'ouvrage ;
 - Le lieu d'exécution du projet ;
 - Une autorisation permettant de saisir le Maître d'ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

- Le BET produira également un petit exposé relatif à sa compréhension des prestations au double plan théorique et pratique (contexte, objectifs, méthodologie, planning d'exécution, résultats attendus).
- Les BET intéressés remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations complémentaires sur les prestations attendues auprès de la Division du Développement Social Urbain du MINHDU aux heures ouvrables, à l'immeuble BALANOS situé en face de CALAFATAS, 1^{er} étage,

NB : En cas du groupement de BET, les références du mandataire devront représenter au moins les trois quart (3/4) des références totales.

6.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies des cartes grises ou des factures) ;
2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;
 - La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, projecteur, scanner, logiciel, photocopieuses, etc.) présents au siège du BET ;
 - La liste de tout autre matériel technique etc..., propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel) susceptible d'être utilisé au cours de l'opération.

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès de la firme concernée.

N.B : La location desdits matériels doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

6.2.4 Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le soumissionnaire peut pré financer les prestations à hauteur d'au moins 15 millions de F CFA.

6.2.5 L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

6. Critères d'évaluation du Dossier Technique

- Critères éliminatoires :
 - Dossiers administratif ou technique non - conformes aux prescriptions du présent avis ;
 - Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
 - Non justification de la réalisation d'une prestation similaire au cours des deux dernières années ;
 - Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service ;
 - Note technique inférieure à 70 points sur 100.
- Critères essentiels

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

A - Références	20 points
B - Personnel d'encadrement	40 points
C - Matériels	20 points
D - Organisation -Méthodologie et Planning	20 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour la suite de la procédure.

7. Dépôt des Dossiers

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires, dont un (01) original et trois (03) copies, marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain à l'immeuble ministériel n°1 (face Poste centrale) au 9^e étage- porte 02 le 25 JAN 2023, à 12 heures, heure locale au plus tard avec la mention :

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°0.0.0.0.2/ASMI-MINHDU/CIPM/2023 DU06 JAN 2023

EN VUE DE LA FORMATION DE SIX CENT (600) JEUNES EN DIFFICULTE DANS LES COMMUNES DE BIKOK ET OLANGUINA, BAHAM ET DSCHANG, TOKOMBERE ET KAR-HAY A LA FABRICATION ET POSE DES PAVES

EN VUE DE LEUR INSERTION
SOCIO-ECONOMIQUE

FINANCEMENT : BF MINHDU/EXERCICE 2023

9. Renseignements

Les renseignements complémentaires au présent avis peuvent être obtenus auprès de la Division du Développement Social Urbain du MINHDU aux heures ouvrables, à l'immeuble BALANOS situé en face de CALAFATAS, 1^{er} étage, téléphone

10. Publication des résultats

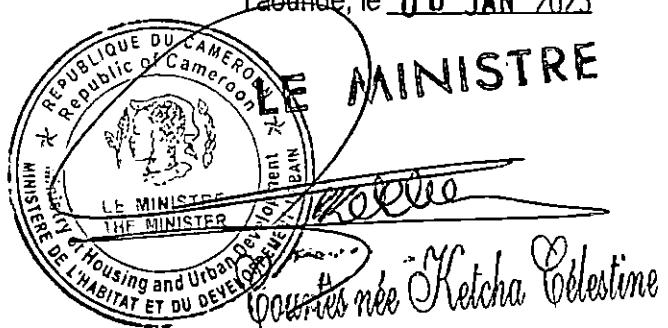
L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

En outre, conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun, le nombre de marchés dont un candidat pré-qualifié dans le cadre de cet ASMI, pourrait être attributaire est limité à un contrat.

Yaoundé, le 06 JAN 2023

Ampliations :

- DG/ARMP
- ARCHIVES
- AFFICHAGE
- DDSU



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT
URBAIN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

NOTICE OF SOLICITATION FOR EXPRESSION OF INTEREST
N° 0.0.0.2 /NSE/ MINHDU/CIPM /2023 OF 06 JAN 2023

FOR THE TRAINING OF SIX HUNDRED (600) YOUTHS IN DIFFICULTY IN BIKOK AND OLANGUINA, BAHAM AND DSCHANG, AND TOKOMBERE AND KAR-HAY IN SMALL TRADES (FABRICATION AND LAYING OF PAVEMENT BLOCKS) AND THUS PERMIT THEIR SOCIO-ECONOMIC INTEGRATION

FUNDING: FB MINHDU/2023 FINANCIAL YEAR

On behalf of the Government of the Republic of Cameroon, the Minister of Urban Development and Housing, Project Owner, hereby issues an Expression of Interest (EOI) invitation for the abovementioned operation.

1. Context

Combating youth unemployment is a major priority of the Head of state within the framework of his "greater accomplishments" policy, which places improvement of the living conditions of Cameroonian at the centre-stage of social and economic development concerns. This political will has been reaffirmed through adoption by the government of the Growth and Employment Strategy Paper (GESP) on the one hand and, on the other hand the strategy to promote Labour – Based activities which make the furtherance of employment and social integration of youths in difficulty one of the top priorities of public authorities.

According to the Employment and Informal Sector Survey (EESI) conducted by the National Statistics Institute (NSI), youth unemployment stands at 13% at national level, including 22% in Douala and 30% in Yaoundé. This situation exacerbates a number of social ills that are detrimental to social stability. Such ills include alcoholism, drug addiction, juvenile delinquency, prostitution and other urban incivilities.

Part of the social and urban youth guidance missions assigned to MINHDU includes the creation of decent jobs for youths through promoting Labour-Based activities. Indeed, urban centres constitute an important employment pool worth capitalizing, especially in the following areas: infrastructure, low-cost housing, community-based micro-projects, sanitation, beautification, etc. Now, most young job seekers are often uneducated, without any qualification or professional experience, thus making it difficult to involve them in the implementation of urban projects.

It is against this backdrop that MINHDU has, since fiscal 2007, undertaken implementation of an important program to train youths in difficulty in some productive urban trades. Some of these trades include the production and laying of cobblestones, production and use of local building materials, urban horticulture, cable distribution of images, management of cobblestone production plants etc.

The particularity of the fiscal 2023 training session is that it will focus at once on theory and practice.

2. Subject

The subject of this expression of interest invitation is to shortlist national consultancies with proven experience in urban trades training for youths.

3. General objective of project

The general objective of the project is to enhance the socio-professional capacities of youths in difficulty to permit their participation in the implementation of urban projects, through the organization of short theoretical and practical training sessions pursuant to the modules cited above.

4. Services to be accomplished by the consultant

The services that the consultant is expected to provide under this project shall be as follows:

- Produce training materials on the modules for manufacturing and laying pavers and a module on the management of a small paver manufacturing unit;
- Produce the start-up report accompanied by the timetable of activities to be carried out, the deployment schedule for key personnel and support personnel from the company or the BET in the project.
- provide theoretical and practical training for young people in the technique of manufacturing and laying cobblestones;
- provide training for young people in the management of a small cobblestone manufacturing unit;
- experimenting with the theoretical lessons provided through practical cases of manufacturing and laying the paving stones on a site chosen in consultation with the Mayor of the beneficiary Commune;
- provide participant kits (bags, notebooks, pens, pencils, training materials, etc.);
- cover the emoluments of the experts responsible for providing the training session and the costs relating to the report validation meeting (start-up and final) and training materials;
- take charge of the catering for the young people throughout the training session;
- pay the weekly transport costs of the young people to be trained;
- write and produce weekly activity reports and send them to the market engineer;
- produce at least thirty photos in a medium (USB key) and a recording in a video CD medium retracing the course of the opening ceremony of the training session, of the different phases of the theoretical and practical training of young people
- make at least three (03) advertising banners per municipality;
- produce the end-of-training certificates previously validated by the services of the Project Owner;
- ensure media coverage during the training launch ceremony and the practical phase by at least three (03) public and private media of your choice (televisions, press media and this, in collaboration with the Urban Social Development Division;
- Production in ten (10) copies, and in paper version and in editable digital file, the general training report highlighting, if necessary, the relevant recommendations on the

The services are composed into four (04) lot:

N° LOT	COUNCILS	NBER OF YOUTH
LOT 1	BIKOK (PAVEMENT BLOCKS)	100
	OLANGUINA (PAVEMENT BLOCKS)	100
LOT 2	BAHAM (PAVEMENT BLOCKS)	100
	DSCHANG (PAVEMENT BLOCK)	100
LOT 3	TOKOMBERE (PAVEMENT BLOCKS)	100
	KAR-HAY (PAVEMENT BLOCK)	100

5. Qualification criteria

- Be a consultancy based in Cameroon;
- Possess the requisite administrative, technical and financial capacities, especially:
 - Submit an administrative bid consistent with the specifications of this expression of interest invitation;
 - Have the required personnel and equipment necessary or undertake to recruit personnel to deliver the services requested;
 - Have a financial capacity compatible with the tasks to be accomplished.
- Have proven experience in providing the services requested (documentation, references of similar projects executed and references in the implementation of labour-based projects).

6. Bidding documents

Bidders wishing to express their interest to perform the tasks described above shall furnish administrative documents and other technical and operational information in two volumes as follows:

6.1. Volume 1: (ADMINISTRATIVE DOCUMENTS)

"Volume 1" shall comprise the following administrative documents (originals or certified true copies, as the case may be) dated no more than 3 (three) months:

- A letter of interest duly signed by the bidder;
- A certified true copy of the business license issued by the competent authority;
- The original of credit worthiness attestation issued by the competent authority of the bidder's domicile;
- The original of the attestation of non-exclusion from public contracts issued by the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP).

In case of Consortium, each member shall provide the last three documents above. In this case, the representative of the consortium shall be officially appointed through an act attached to this document.

N/B: It is specified that the absence or invalidity of one of the documents mentioned above will result in the elimination of the candidate 48 hours after notification to the service provider.

6.2 – Volume 2 (TECHNICAL DOCUMENTS)

6.2.1 List of managerial personnel

The minimum technical management staff to be put in place for the performance of the services is as follows:

- A Head of Mission (Civil Works Engineer) with at least 3 years of professional experience in the field of training and registered with the National Order of Civil Engineers.
- Two Senior Civil Engineering Technicians (TSGC) with experience greater than or equal to 02 years in the field of training.

The Candidate will provide the list of supervisory personnel, accompanied by the following documents, for each expert, dated no more than three months ago:

- CV dated and signed by the person concerned;
- A copy of the diploma of each staff;
- The definition of the proposed assignments for each staff

N/B: - The non-provision of any one of these documents shall earn the expert concerned a zero score;

- Any file comprising the CV of a civil servant shall be rejected outright.

6.2.2 Consultancy's references and their understanding of the task to be accomplished.

The consultant shall present a list of their references of similar contracts performed. To be taken into account in the assessment.

To be taken into account in the assessment, each reference for similar project shall be justified with the extract of the contract showing the first, last and signatures pages, alongside an attestation of proper execution or acceptance report of the cited project, issued by the project owner. Such documents shall be clear and legible.

Only references from state structures (ministries, councils, development corporations, etc.) shall be accepted.

- An authorization that makes it possible to contact the project owner to verify information in the references furnished.

The consultant shall also provide a short write up of their understanding of the theoretical and practical tasks to be accomplished (context, objectives, methodology, implementation schedule, results expected).

Interested consultancies that meet conditions of eligibility may obtain additional information from the Urban Social Development Division of MINHDI during working hours at Balanos Building, 1th floor, Tel.:

6.2.3 - Logistical, technical and material resources

The bidder shall furnish a list and justify ownership of the logistical, material and technical resources necessary for performing the tasks under consideration or indicate the equipment to be hired alongside an attestation of supply of such equipment. Accordingly, they shall produce a list comprising:

1. Logistical resources (vehicles, communication means, etc.);
2. Technical and material resources;
 - List of computer and office equipment (micro-computer, printer, projector, scanner, software, photocopying machine, etc.);
 - List of any other technical equipment likely to be used in the implementation of the project.

N/B: Justification of ownership or rental shall be with certified copies of registration certificates issued by the competent services of the Ministry in charge of transport for rolling stock, and certified receipts for the rest of the equipment.

6.2.4 Financial capacity Attestation

This attestation shall be issued by a bank approved by the Ministry in charge of Finance and shall state that the bidder is capable of pre-financing the operations to the tune of XAF 15 million.

6.2.5 – Authorization to cross-check declarations

This authorization duly signed by the General Manager of the consultancy, shall permit the Minister of Housing and Urban Development to carry out any necessary verification of the correctness of references or equipment declared by the bidder.

7. Technical Evaluation Criteria

- **Eliminatory criteria:**
 - Administrative or technical file not consistent with the prescriptions of this invitation;
 - False declaration or forged documents;
 - No justification for performing a similar service in the last two years;
 - Presentation of the CV of a civil servant in active service;
 - Technical score less than 70 points out of a 100.
- **Essential criteria**

Evaluation of the quality of technical bids shall be on 100 points and shall be based on the following criteria:

- | | |
|---|-----------|
| A. References | 20 points |
| B. Managerial personnel | 40 points |
| C. Equipment | 20 points |
| D. Organization, methodology and Planning | 20 points |

Only bidders scoring a technical mark equal to 70 out of a 100 shall be retained.

8. Submission of Bids

Bids comprising volumes 1 and 2, drafted in English or French and submitted in 4 (four) sealed copies, including 1 original and 3 copies labeled as such, shall be submitted to the Department of General Administration (Contracts Service) of the Ministry of Housing and Urban Development, located at the 1th floor-door 02 of the Ministerial Building N° 1 (in front of the Central Post Office), on 25 JAN 2023 at 12:00 am, local time. They shall be labeled as follows

000021c/NSEI/MINHDU/CIPM/2023 OF 05 JAN 2023
NOTICE OF SOLICITATION FOR EXPRESSION OF INTEREST
FOR THE TRAINING OF SIX HUNDRED (600) YOUTHS IN DIFFICULTY IN BIKOK AND OLANGUINA, BAHAM AND DSCHANG, AND TOKOMBERE AND KAR-HAY IN SMALL TRADES (FABRICATION AND LAYING OF PAVEMENT BLOCKS) AND THUS PERMIT THEIR SOCIO-ECONOMIC INTEGRATION

9. Additional information

Additional information about this bid invitation may be obtained during working hours from the Urban Social Environment Division of MINDUH located in Balanos Building N0. 1, tel.:

10. Publication of results

The Restricted bid invitation shall serve as the publication of pre-qualification result.

In addition, in accordance with Article 76 of Decree No. 2018/366 of 20th June 2018 on the Public Contracts Code in Cameroon, the number of contracts for which a pre-qualified candidate under this ASMI could be awarded is limited at one.

Yaoundé, on 06 JAN 2023

Copies:

- ARMP
- BILLBOARD

